

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2016

L'an deux mille seize, le 16 février, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.

Date de la convocation : le 11 février 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Conseillers présents : Mesdames Jeanne Marie AMOREIRA, Janine AGIER, Marie-Claude AVELINO, , Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, et Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Jean-Paul BRETTE, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean-Claude TALBERT, Fernand ZANETTI.

Conseillers absents : Madame Mireille DURAND (procuration à Georges CARAMINOT), Madame Audrey PAREL (Procuration à Jean BOINET)

• **Approbation du Conseil municipal du 11 novembre 2015**

Le compte-rendu n'ayant pas fait l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

• **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Sandrine LETOQUIN est désignée secrétaire de séance.

I. AFFAIRES FINANCIERES

1.a - Mesures conservatoires

Le Maire rappelle que, chaque année, il faut bien assurer les dépenses avant l'adoption du budget, (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent soit 142 755 € au maximum) notamment d'investissement pour l'achat en urgence du tracteur.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à engager les crédits d'investissement dans la limite de 142 755 € pour le budget principal et de 2 000 € pour le budget d'assainissement.

1.b - Nouveau tracteur

Mr. ZANETTI présente les résultats de la consultation:

- Ets JABEAUDON : Tracteur KUBOTA type M 100GXII pour 49 300 € H.T.
- Et-s MARSALEIX : Tracteur MASSEY type 5609 pour 66 000 € H.T.
- MECAGRI 19 : Tracteur CASEIH type FARMALL U95 PRO pour 51 500 € H.T.
- DEFI - MAT : Tracteur JOHN DEERE type Powertech pour 51 500 € H.T.

Le Conseil à l'unanimité retient la proposition KUBOTA et valide l'acquisition d'un équipement de relevage pour 4 500 € H.T.

Le Maire précise que le tracteur seul ne peut être subventionné, mais qu'une demande de subvention pour le système de relevage a été adressée au Conseil départemental de la Corrèze.,

1.c - Ecoles publiques

Répartition des dépenses de fonctionnement entre les commune de résidence et les commune d'accueil.

Le Maire rappelle l'autorisation du Conseil pour signer la Convention relative à la répartition

des dépenses de fonctionnement des écoles publiques entre commune de résidence et commune d'accueil. La convention avec Egletons a donc été signée le 15 décembre 2015. Pour Rosiers : 1 enfant est concerné, car il n'y a pas de structure d'accueil spécialisé à Rosiers. Notre participation, fixée par Egletons selon les modalités définies par la convention, se monte à 895 €.

1.d - Ressources Humaines

1.d. 1) Avenant convention de Mme Isabelle LEQUIN

Compte tenu de l'évolution des ses charges de travail, le Maire propose l'ajout de 60 heures par an au contrat de Mme LEQUIN dont la durée de travail hebdomadaire sera ainsi portée de 20 heures à 22 heures.

Le Conseil, à l'unanimité valide la proposition et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

1.d. 2) Situation de Mme Yolande RODRIGUEZ.

Le Maire informe le Conseil que, compte tenu de l'absence prolongée de Mme RODRIGUEZ, nous avons dû faire appel à Mme AVIRON, domiciliée à Saint-Joseph. Mme. AGIER précise que Mme AVIRON a trouvé un emploi et qu'il nous faut donc trouver une autre personne disponible en cas de prolongation de l'arrêt de Mme. RODRIGUES

1.d. 3) Avancements

Au regard des compétences et de la qualité du travail réalisé par Mesdames LEQUIN (agent contractuel affecté à l'entretien des locaux scolaires et administratifs) d'une part et par Madame Sophie GUYOT (agent contractuel affecté à l'agence postale communale) d'autre part, le Conseil Municipal décide de porter le niveau de rémunération de ces agents par référence à l'indice brut 351, indice majoré 328.

1.e - Etude "ECO finances"

Le Maire informe le Conseil qu'il a participé le 8 février à la restitution d'une étude "Diagnostic de la fiscalité locale ". Cette étude avait été initiée par la Communauté de communes de Ventadour sur l'ensemble du territoire communautaire.

Une proposition d'ECO finances de mettre un expert fiscaliste en accompagnement de chaque commune qui le souhaiterait a été retenue pour les communes.

II. AFFAIRES FONCIERES

2.a - PLU : Transfert de compétence à la Communauté de communes

Lors d'une réunion "PLU" à la sous-préfecture de Brive, la DDT a rappelé que la compétence urbanisme ayant été transférée à la communauté de communes par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015, c'est désormais la communauté de communes qui doit poursuivre la procédure afin de prendre l'arrêté de mise en enquête publique et le moment venu d'approuver notre projet de PLU.

Pour respecter la procédure, nous devons donc, par délibération, formaliser la demande à la Communauté de communes qui la mettra à l'ordre du jour du prochain Conseil de communauté.

2.b - Projet Eolienne (Documents préalablement adressé par mail)

Le Maire rappelle que notre commune est intégrée dans la zone éolienne du Limousin.

Dans ce cadre, il a été contacté par la Sté EOLFI pour l'implantation de huit éoliennes sur un périmètre concernant les communes de Saint-Yrieix le Déjalat, d'Egletons et de Rosiers d'Egletons pour quatre machines en partie nord de notre commune.

Une présentation du projet aux Conseillers par Mme. DUSSOT de la Sté EOLFI a eu lieu en mairie le 9 Février.

Afin de fiabiliser au mieux notre information, et de faire contrepoids aux arguments du promoteur, le Maire propose de rechercher un intervenant ayant l'expérience d'arguments contraires.

Le Conseil, à l'unanimité valide cette proposition.

Dans le même esprit, le Maire ira rencontrer un (ou plusieurs) collègue ayant un parc éolien en activité et un collègue encore en situation de projet mais bien plus avancé que nous.

III. TRAVAUX

3.a - Compte rendu de la réunion de la Commission des travaux du 1er février

(Voir tableau récapitulatif remis en séance)

3.a. 1) - Accès au Centre bourg :

Une rencontre avec Mr. FERNANDEZ de Corrèze-Ingénierie a permis de concrétiser la commande de l'étude préalable.

Francis GUILLOT précise que le lever topographique est achevé.

Le Maire informe le Conseil qu'il a saisi la direction des services fiscaux aux fins d'évaluation du terrain concerné par le projet, appartenant à Mr. Gérard TRAVERSE (projet raccordement à la RD 1089) ainsi que le terrain appartenant à Mr. BALLET sur la RD 1089. Le service "France-domaines" nous a fait une réponse de courtoisie précisant qu'ils ne faisaient plus ce type de prestation.

Pour l'évaluation du prix du terrain, Mr. Gérard BRETTE présente au Conseil l'expertise foncière qui tient compte, sur une surface totale de 2007 m² non aménagée, d'une zone inconstructible pour 867 m² (zone non-aedificandi de la RD1089), d'une deuxième zone de 400 m² à constructibilité limitée non viabilisée et d'une zone constructible non viabilisée de 740 m².

Mr. BRETTE estime que, compte tenu des valeurs unitaires locales de chaque zone, une proposition globale de 10 000 € serait correcte avec une petite marge +/- de négociation.

Pour la parcelle de Mr. BALLET, Mr. Jacques GUILLAUMIE rappelle que la valeur d'un terrain agricole à Rosiers d'Egletons se négocie à 2500 € / Ha soit 0.25 € / m².

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces propositions et charge le Maire de prendre l'attache des propriétaires respectifs.

3.a. 2) - Salle d'activité associative :

Mr. ZANETTI présente le programme reçu de Corrèze Ingénierie.

Il informe le Conseil que le dossier de consultation d'un maître d'œuvre est pratiquement achevé et qu'il sera finalisé dès la réception par Corrèze Ingénierie du

"Diagnostic amiante" des bâtiments existants et à démolir.

Mr. GUILLOT informe le Conseil que le lever topographique nécessaire à l'étude d'implantation du projet est en voie d'achèvement.

3.a. 3) - Trottoirs du Masmonteil

Mr. ZANETTI informe le Conseil que le Syndicat des eaux "Rosiers-Montagnac" a décidé de la réfection du réseau d'eau potable. Il rappelle aussi que l'étude avait été réalisée par les services techniques du département.

Cet ancien projet devient donc d'actualité et il est proposé au Conseil de l'inclure dans le programme des travaux 2016.

Le Conseil, à l'unanimité valide la proposition

IV. AFFAIRES DIVERSES

4.a Réunion des Commissions :

- ***Commission communication*** : 24 février
 - ***Commission des finances*** : préparation de l'exercice 2016. *Date à définir*
 - ***Réunions diverses*** : Repas de nos anciens : le 13 mars à 12 h, Commission de sécurité le 15 mars à 9 h30, COP 21 - Les 100 arbres : le 25 mars à 10 h. , voyage à Conseil d'école : le 3 mars à 18h - Colombier-Saugnieu : 26 et 27 mars.
-